

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 14-442-1933 promulguant dans la colonie La loi du 27 août 1933 portant approbation de la convention “data lé graphique internationale et de ses annexes arrêtées par La Conférence internationale de Washington le 25 novembre 1927.

n° 14-442-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 septembre 1933

Numéro JO
n° 442 du 30/09/1933

Date du numéro
30 septembre 1933

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1^o octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu la loi du 27 août 1933 portant approbation de la convention radiotélégraphique internationale et de ses annexes arrêtées par la Conférence internationale de Washington le 29 novembre 1927, insérée au Journal officiel de la République française du :

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

Est promulguée à la Côte française des Somalis la loi du 27 août 1933 susvisée, portant l'approbation de la convention radiotélégraphique internationale et de ses annexes arrêtées par la Conférence internationale de Washington le 25 novembre 1927. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON BAISSAC